

GEVA-SCO

lundi 10 novembre 2014, par [Administrateur](#)

Le **GEVA-SCO** est le volet scolaire du GEVA, qui est le **Guide d'Évaluation et d'Aide** à la décision pour la MDPH.

Ce document doit être rempli en amont de l'équipe de suivi de scolarisation, par l'enseignant en charge de la scolarisation de l'élève en situation de handicap.

Il doit être accompagné du livret personnel des compétences (LPC), et/ou de la grille d'évaluation des compétences.

Le GEVA-SCO a été élaboré conjointement par le **Ministère de l'Éducation Nationale et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**.

Son objectif est de **mettre en place des supports communs d'observation, d'évaluation et d'élaboration des réponses**, qui puissent être utilisés par les MDPH, les services de l'Éducation Nationale, et leurs partenaires dans le cadre d'un processus harmonisé, exploitables sur **tout le territoire national**.

Il existe deux documents GEVA-SCO :

- le **GEVA-SCO première demande**, concernant les élèves n'ayant pas encore de PPS



- le **GEVA-SCO réexamen**, concernant les élèves ayant déjà un PPS

